

De-ci, de-là

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **27 (1939)**

Heft 549

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-263425>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les conditions du travail féminin

Le repos des infirmières

Ce qui est important dans le problème du « repos des infirmières dans les hôpitaux », actuellement à l'étude chez les travailleurs sociaux, c'est moins ce problème lui-même, que son caractère anormal.

Car il est proprement extraordinaire que les collaboratrices du médecin, les gardiennes de la santé publique, les premières employées de l'hôpital et de la clinique se trouvent dans l'obligation de revendiquer le repos qui leur est dû pour la sauvegarde de leur personne. Comment pourront-elles donner des soins à autrui, si elles ne sont pas en mesure de se soigner d'abord ? Comment ne pas ressentir une grande confusion en constatant la négligence morale, l'involontaire abus de pouvoir, le manque de réflexion qui ont libre cours dans nos organisations, lorsqu'il ne s'agit plus de nos intérêts personnels ?

Nous voulons dire, par là, que certainement le chef d'un hôpital veillerait de plus près au bien-être de ses employées si sa propre fille, par exemple, était l'une d'elles. De même, il se montrerait plus attentif aux réclamations des malades, s'il avait fait un stage, en qualité de patient, dans la salle commune. Cette expérience personnelle, combien profitable, permettrait aussi à ce même chef de se rendre compte, plus exactement, de la dépense de forces mentales et physiques que nécessite une profession sans cesse aux prises avec la maladie dans ce que la souffrance comporte de moins minimes et parfois répugnantes. Sans oublier la perpétuelle vigilance et l'humeur sereine qui font partie des soins aux malades.

Le métier d'infirmière, dont le principe fondamental est le dévouement, ne peut être exercé que par une élite. Comme la carrière médicale, c'est un sacerdoce. La compassion doit ici égaler l'intelligence et l'amour du prochain dépasser le souci de soi. Mais parce que nous ne sommes que de simples créatures de chair et de sang, ces hautes qualités, comme d'ailleurs les énergies musculaires, restent dépendantes du bon état de l'instrument physique et ne sauraient résister à la

dépression nerveuse, inévitablement provoquée par l'excès de fatigue.

Après avoir donné le meilleur de soi durant un certain nombre d'années sans pouvoir renouveler ses réserves, l'infirmière se trouve usée avant l'âge... A moins qu'elle ne soit devenue la « mécanique perfectionnée », terreur de ceux qui, hélas, ne peuvent se passer de ses services. La normalisation du travail du personnel soignant dans les hôpitaux représente donc une triple sauvegarde qui touche à la fois le malade, l'infirmière, et la dignité de la profession qui tombera aux mains mercantiles si sa protection n'est pas bientôt assurée.

Car déjà l'on se préoccupe, dans les écoles d'infirmières, d'une certaine diminution du nombre des élèves. Mais il est logique qu'une jeune fille, effrayée par l'horaire de l'hôpital, oriente son avenir du côté des carrières sociales qui sont aujourd'hui ouvertes et dans lesquelles, du moins, sont respectés les besoins de liberté et de repos nécessaires à l'épanouissement de tout être humain.

Nous avons sous les yeux le rapport présenté à l'Assemblée générale de la « Veska », le 6 novembre 1938, par le Dr. A. Guisan, de Lausanne. Ce très intéressant document contient une statistique établissant, en quelque sorte, une balance entre les heures de travail et de repos dans différents hôpitaux. Or, il ressort nettement de cette statistique que les loisirs du personnel soignant sont insuffisants ou mal réparés. Notons aussi la judicieuse remarque du Dr. Guisan à propos de la journée de huit heures, fréquemment discutée. « Il est important, lorsqu'on procède à une réduction des heures de travail, d'avoir suffisamment de personnel qualifié afin que le travail n'ait pas à être fait en hâte et pour que les malades n'aient pas à souffrir de la réduction de celui-ci. L'on a soutenu quelquefois que la journée de huit heures n'était pas à recommander au point de vue du malade qui serait débarrassé par un changement d'infirmière. A ceci on oppose, cependant, l'idée qu'une journée de travail dépassant huit heures est trop fatigante pour l'infirmière et qu'il est préférable pour le malade d'être soigné par trois infirmières reposées que par deux infirmières surmenées ».

Le Dr. Guisan formule ensuite diverses propositions qui permettraient de normaliser le travail de la garde-malade. Deux de ces suggestions, entr'autres, constituent des directives qui pourraient être utilement méditées par l'employeur particulier :

— Que l'on fixe à une heure au minimum le repos du milieu du jour, mais qu'il soit effectif et absolu.

— Qu'il soit institué deux grands congés mensuels allant de 18 heures au lendemain à 22 h.

Nous regrettons de devoir constater que, dans le domaine privé, en dépit des conventions, la garde-malade est encore exploitée en ce sens que souvent le repos consenti n'est pas absolu. En outre, les responsabilités attachées à son service ne lui permettent pas de le quitter comme pourrait le faire une employée de bureau, à heure fixe. Elle est moralement obligée d'attendre qu'une remplaçante prenne sa place. Et cette dernière, si elle est représentée par un membre de la famille, se fait parfois singulièrement désirer !

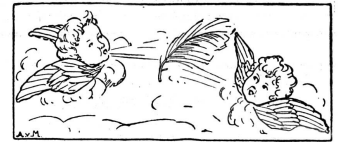
Une infirmière de ma connaissance endure pendant deux ans de partager la chambre de sa malade. Sa seule occasion de détente était la courte après-midi qu'elle passait, une fois par semaine, dans une chambre qu'elle avait louée « en ville » pour y conserver sa malle et quelques meubles. Elle eut tort de travailler plus d'une fois dans des conditions similaires. Mais c'était une timide une « sur-dévouée ». Vérité d'ordre général qu'il est nécessaire de passer au crible de la raison avant de l'appliquer au cas particulier. Ma pauvre amie est aujourd'hui hospitalisée dans un asile d'incurables...

Nous n'avons pas qualité pour approfondir davantage un problème dont nous ne connaissons que la donnée de surface. Mais je pense que chaque femme, par son attitude et son effort de propagande, peut trouver le moyen d'améliorer la vie d'abnégation et de « labeur jamais fini » des vaillantes gardes-santé. Cette jolie expression ne m'appartient pas. Je l'ai retenue au passage parce qu'elle écarte l'idée de la maladie installée, et donne son véritable sens, positif et humain, à la belle profession de l'infirmière.

Renée Gos.

ans, en souhaitant qu'elles soient nombreuses à répondre à l'invitation. Plus tard, on les y convoquera peut-être individuellement, comme les garçons. La première fête civique sera célébrée le samedi 24 juin.

Faut-il se réjouir de cette innovation, imitée de quelques villes de Suisse allemande et de Bienne, qui souligne un acte important de la vie ? Ou faut-il se lamenter de ce que l'esprit civique soit descendu si bas que les pouvoirs publics soient obligés de rappeler aux jeunes gens qu'il est important de devenir une parcelle de la souveraineté populaire, ce dont ils se fientent souverainement, mais dont bien entendu ils ne voudraient pour rien au monde céder une part aux jeunes filles de leur âge ? S. B.



DE-CI, DE-LÀ

Mise au point statistique.

Un de nos plus fidèles lecteurs ayant marqué quelque étonnement à l'égard de la proportion de femmes juives, actives en Suisse dans une entreprise ou une profession, que nous indiquions dans notre compte-rendu du bel exposé de Mlle Gerhardt, au Groupement La Femme et la Démocratie (N° 546), nous avons été à la source même des renseignements. Voici ce que Mlle Gerhardt nous écrit :

« ...Ce que j'ai voulu dire est que sur 1000 femmes juives en Suisse, 276 exercent une profession, alors que la proportion sur 1000 femmes protestantes et de 398, et sur 1000 femmes catholiques de 455. La participation des femmes juives à une activité lucrative est donc relativement petite, ce qui indique qu'elles appartiennent plutôt à la partie aisée de la population ».

L'erreur vient donc de nous, et nous nous en excusons auprès de nos lecteurs, que ces détails intéresseront certainement. Et l'on pourrait tirer force déductions sociologiques et féministes des chiffres cités par Mlle Gerhardt.

IN MEMORIAM

Mlle Alice Schenk

Le Bulletin féminin, organe de la Fédération des Unions de Femmes du canton de Vaud, nous apporte la nouvelle du décès de Mlle Schenk que ses fonctions de rédactrice pendant sept ans de ce Bulletin mirent à plusieurs reprises en relations avec notre Mouvement. Mais Mlle Schenk collabora aussi directement à notre journal, répondant à ses enquêtes, lui fournissant des nouvelles, lui signalant des faits intéressants : éspérantiste fervente, elle ne perdait aucune occasion de nous faire connaître les succès féministes remportés dans ce milieu, de même qu'elle profitait du terrain favorable des Congrès d'espérance qu'elle suivait fidèlement pour y répandre nos idées.

Depuis bien des années, cependant, nous l'avions perdue de vue, sa santé l'ayant obligée à une retraite prématurée, et c'est avec regret que nous apprenons son départ. Encore un vide qui

Le Docteur Legrain

Le mouvement antialcoolique, tant français qu'international, vient de faire une grande perte en la personne de son chef vénéré, le Dr. Legrain, décédé il y a peu de semaines à l'âge de 79 ans.

La place nous manque pour retracer ici la longue et bienfaisante carrière de ce vieux luttant, de ce savant convaincu, de cet homme de cœur chaud et d'esprit large, qui s'est si constamment dévoué au service d'une cause à laquelle il n'avait pas hésité à faire des sacrifices. Mais sans doute cela la lui avait-il rendue plus chère encore, car c'est de sa bouche même que nous avons recueilli cette parole que l'on pourrait recommander comme devise et encouragement à toutes celles d'entre nous qui parfois trouvent la tâche rude : *L'on ne s'intéresse à une cause que dans la mesure où on lui fait des sacrifices...* C'est profondément vrai : celui de nous ne l'a expérimenté ? et comme cela peint bien l'homme de volonté et de conscience que fut Legrain !

Il est souvent venu en Suisse, en Suisse romande surtout où il n'est pas une localité importante où il n'ait parlé ; et toutes celles parmi nous qui, de près ou de loin, se sont occupées d'antialcoolisme, ont eu l'occasion de l'entendre et de le rencontrer, emportant toujours de ses conférences comme des entretiens avec lui une impression de réconfort et d'encouragement. Car toutes les grandes causes se touchent, tous les dévouements à un idéal sont frères ; et c'est pourquoi nous, féministes, nous nous sentons atteintes aussi par ce deuil pour lequel nous disons toute notre sympathie aux travailleurs antialcooliques dans tant de pays.

M. F.

Fête civique

La Ville de Lausanne a décidé d'instituer une fête civique pour marquer la majorité des jeunes citoyens et d'y convier aussi les jeunes filles de vingt

Promenades à travers l'Exposition Nationale de Zürich

(Suite de la 1^{re} page.)

Et maintenant, traversons le lac en téléferique, avec un tout petit et rapide frisson, jetons un coup d'œil du haut du restaurant situé dans la tour d'arrivée, descendons, et vite, en autobus jaune, gagnons la grande place de fête au bord du lac. Car c'est là que je tiens à vous montrer enfin l'œuvre féminine qui domine de son importance toute l'Expo, et de laquelle nous sommes toutes fières : le restaurant antialcoolique. Vaste à souhait, en haut de la rampe, qui conduit à ses terrasses, décoré de façon ravissante par Cornelia Fischer, et muni du meilleur personnel, spécialement préparé pour cette occasion, qu'il mis à sa disposition Mlle Hirzel, la directrice de la Société zurichoise des restaurants sans alcool.

Et qu'on ne se figure pas qu'elle-même et ses compagnes se bornaient à écrire des articles, à faire des conférences, à prononcer des discours ! Dans le même esprit que l'Armée du salut, elles affrontaient le ridicule pour combattre le vice devant les locaux mêmes fréquentés par les buveurs, et l'on voyait de timides jeunes filles, des femmes à cheveux blancs, des ouvrières, les épouses de personnages importants s'agenouiller sur le pavé humide pour prier. Cette foi naïve fit des miracles, et l'on vit des aubergistes fermer leur établissement. Comme une traînée de poudre, les conversions gagnaient du terrain ; des villes entières devenaient abstinences, mais naturellement les adversaires de la cause menèrent une campagne acharnée contre ces destructrices de leurs gains. Frances, toutefois, ne se laissa jamais abattre ; elle n'avait peur de rien et savait électriser tous ceux qui l'approchaient. Remarquable organisatrice, elle ne négligeait aucune sorte de propagande, parmi les écoliers comme parmi les adultes.

Plusieurs écoles, à cette période de son existence, lui firent des propositions séduisantes. Elle avait sa mère à entretenir. Où était le devoir ? Un verset de la Bible, ouverte au hasard, fut décisif : elle renonça à tout gain pour répondre à



Les femmes et les livres

Frances Willard

La vie et l'œuvre d'une grande Américaine

Un petit livre vient de paraître en allemand chez l'éditeur Francke, de Berne, — livre petit par ses dimensions, — mais dense d'informations sur l'une des femmes les plus nobles, les plus attachantes parmi celles qui ont consacré leur existence à de belles causes. *Frank erweckt Amerika* : ce titre porterait à croire qu'il s'agit d'un homme, ce n'est là, pourtant, que le nom d'amitié par lequel était appelée, en famille, Frances Willard, qui, certes, n'avait rien de masculin.

En septembre de cette année les Etats-Unis célébreront le centenaire de sa naissance, et cela nous saurait seulement les associations féminines, car les croisées entreprises par l'admirable réformatrice sociale qu'elle a été l'ont fait juger digne — seule de son sexe — d'avoir son effigie au Capitole de Washington, le Panthéon des gloires nationales, — à côté de celle de George Washington.

1 Par Anna KULL-OETTLI.

Qui lui eût prédit cette vie si riche, si entièrement désintéressée alors que, sous la bache, avec les siens, elle s'en allait vers les espaces encore presque vides de population du Far West ? ou que, plus tard, fillette, dans la ferme, création de son père, elle partageait avec sa sœur tous les travaux de leur frère Olivier, lequel, de son côté, faisait parfois la cuisine pendant que Frances s'occupait du bétail ? Vite vue, vite simple et saine auprès de parents soucieux de bien élever leur petite famille, et nulle différence, comme on le voit, entre les deux filles et le garçon dans les tâches à remplir. Milieu avant tout religieux, où un idéal moral très élevé n'empêchait pas qu'on fût gai, aussi les souvenirs d'enfance de Frances sont-ils demeurés radieux.

Jolie, fine, douce, le regard de ses grands yeux était plutôt rêveur et mélancolique, et cependant, elle prouva de très bonne heure qu'elle avait une volonté, en deux occasions, entre autres, citées par Mlle Kull-Oettli et qui valent la peine d'être rappelées ici :

M. Willard accordait une grande liberté à ses filles ; deux choses, néanmoins, leur étaient sévèrement défendues : monter à cheval et lire des romans. Que fait notre entreprenante fillette ? Non sans peine, elle attelle une vache, la dresse comme coursier. Le père est vaincu : il trouve tout de même le cheval moins dangereux. Une autre fois — c'était le dix-huitième anniversaire de Frances — ne la voit-il pas lisant un roman de Walter Scott ? Il rappelle avec sévérité son interdiction, mais elle se répond qu'étant majeure, désormais, elle n'a plus de comptes à rendre qu'à Dieu, et qu'elle considère ce livre comme une bonne lecture !